

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SÉANCE DU 08 JUIN 2021

L'an deux mille vingt et un, le huit juin, à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Madame LHOPITAL Monique, Maire.

Étaient présents : Mme FABLE Michèle, Mme HASCOET Caroline, Mme RUIILLÉ Isabelle, M. GAUTIER Gaël, M. GÉRARD Bastien, M. GIRARD Philippe, M. CHAUVEAU Didier, M. LAUNAY Gildas., M. MAZURE Mathias et M. TOUCHARD Fabien.

Secrétaire de séance : M. TOUCHARD Fabien

Date de convocation : 03/06/2021

Date d'affichage : 03/06/2021

Nombre de Conseillers en exercice : 11

Nombre de présents : 11

ORDRE DU JOUR

- Admission en non-valeur
- Achat parcelle AB 1
- Affaires diverses

AJOUT A L'ORDRE DU JOUR

- Proposition garderie école

ADMISSION EN NON VALEUR

2021-06-01

Madame le Maire informe les membres du Conseil municipal que le comptable public n'a pas pu procéder au recouvrement de plusieurs titres de recette pour un montant total de 2 184,83 €.

Cette somme correspond à un dû de cantine de 2020 d'un montant de 0,02 € (titre 29) et de plusieurs loyers de 2019 d'un montant total de 2 184,81 € (titres 3, 42, 69, 106, 133, 165, 202).

Conformément à la nomenclature M14, le comptable public a sollicité Madame le Maire afin que les membres du Conseil municipal délibèrent sur l'admission en non-valeur des titres détaillés ci-dessus.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- accepte d'admettre en non-valeur les titres 3, 42, 69, 106, 133, 165, 202 de l'année 2019 et le titre 29 de l'année 2020 ;
- autorise Madame le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier et à mandater la somme de 2 184,83 € au compte 6541.

ACHAT PARCELLE AB1
(2021-06-02)

Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal que dans le cadre du projet de construction de la maison des habitants, le propriétaire de la parcelle AB 01 a donné son accord pour vendre une partie de son terrain situé rue de la Tannerie pour une surface de 3 500 m² au prix des terres agricoles.

Madame le Maire leur propose d'acheter cette parcelle pour un montant de 6 000 € net vendeur, rappelant le fait que c'est ce même montant qui avait été proposé aux propriétaires de la parcelle AA 50 initialement prévue à l'achat. A ce montant, viennent s'ajouter les frais notariés d'un montant de 1 250 € et les frais de bornage d'un montant de 1 236 € TTC.

Le coût total serait donc de 8 486 €.

Les membres du Conseil municipal donnent leur accord à l'unanimité pour acquérir la parcelle AB 01 incluant tous les frais annexes pour un montant total de 8 486 €.

Madame le Maire les informe que M. Daniel COUDREUSE, Président de la Communauté de communes LBN et Mme Sylvie LANDELLE, DGS sont venus en mairie le 25 mai dernier. Accompagnée par Fabien TOUCHARD et Michèle FABLE, ses adjoints, Madame le Maire leur a présenté le projet de construction de la maison des habitants et leur a fait faire une visite du village. Cela a permis à M. Daniel COUDREUSE et Mme Sylvie LANDELLE de prendre conscience de l'état d'insalubrité de la salle polyvalente actuelle et de la nécessité de construction d'une nouvelle salle nommée maison des habitants.

Suite à cette visite, Monsieur Daniel COUDREUSE s'était engagé à appuyer, auprès du Préfet, le dossier de demande de changement de destination de la parcelle AB01 afin que celle-ci devienne constructible. En effet, celle-ci est actuellement située en zone non constructible du SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale). Madame le Maire les informe qu'un accord de principe aurait été donné par le Préfet de la Sarthe. Mme Sylvie LANDELLE propose son aide pour établir la demande.

PROPOSITION GARDERIE ECOLE
(2021-06-03)

Madame Le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'une enquête a été menée auprès des parents d'élèves habitant Fontenay pour connaître leur position si une garderie était mise en place à l'école de Fontenay de 17h à 18h ou 18h30.

Il en est ressorti une majorité de réponses favorables sachant que la plupart de ces élèves fréquentent actuellement la garderie proposée à Poillé gratuitement. La commune de Poillé mène également une réflexion sur le service de garderie proposé, étant donné qu'il y a plus d'enfants de l'extérieur que d'enfants de Poillé qui en bénéficient actuellement.

Madame le Maire présente aux membres du Conseil municipal le coût engendré par la mise en place d'une garderie à l'école de Fontenay sur 36 semaines :

De 17h à 18h : 2 500 € soit 1,73 € par enfant et 144 heures par an

De 17h à 18h30 : 3 750 € soit 2,60 € par enfant et 216 heures par an

Les membres du Conseil municipal souhaitent connaître la position de Poillé avant de se prendre une décision à ce sujet.

Ils donnent tout de même leur position, qui serait une mise en place d'une garderie à l'école de Fontenay sur Vègre jusqu'à 18h, payante (tarif à définir) et émettent la possibilité que le service de garderie, à Poillé et Fontenay, soit pris en charge par le SIVOS et non plus par les communes.

Affaires diverses

- Madame le Maire informe les membres du Conseil municipal qu'un devis a été sollicité auprès de l'entreprise LEBLANC pour l'installation d'une nouvelle porte à l'école. En effet, la porte de la cantine donnant accès à la cour s'est dégoncée et a cassé à cause d'un fort coup de vent. Madame le Maire les informe qu'aucune subvention de pourra être sollicitée pour cette dépense non prévue ;
- Madame le Maire informe les membres du Conseil municipal qu'un courrier d'alerte a été reçu de la part de Véolia suite à une consommation anormale d'eau à l'école. La société Easyfuites est donc intervenue pour faire état des susceptibles fuites. Il a constaté que 5 chasses d'eau fuyaient, que le groupe de sécurité du chauffe-eau était défectueux et qu'il y avait une fuite dans le regard se situant entre l'école et le bâtiment annexe. Les réparations ont été effectuées par le Plombier de la Vègre qui a également changé la chasse d'eau des toilettes de la mairie qui fuyait et le robinet se trouvant à l'entrée du parking de la mairie qui fuyait également. Madame le Maire précise qu'étant donné qu'une fuite se situe sous terre (fuite regard), une attestation nous sera délivrée par le Plombier de la Vègre afin que la commune puisse bénéficier d'une ristourne sur la prochaine facture de Véolia ;
- Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal le souhait de création d'une passerelle au Gué des Blés rejoignant la commune de Poillé sur Vègre et la commune de Fontenay sur Vègre proposée par la Communauté de communes LBN et la commune de Poillé sur Vègre. Elle précise que Monsieur Daniel COUDREUSE dit ne pas être au courant de ce projet ;
- Madame le Maire informe les membres du Conseil municipal que le débat a été très houleux lors de la dernière réunion de conseil communautaire au sujet des déchetteries. Il avait été voté lors d'une réunion précédente la création de quatre plateformes de déchets verts sur le territoire pour un coût de 570 000 €.
Lors de la dernière réunion, la commission environnement a proposé aux élus un autre projet annulant cette création de 4 plateformes et proposant la construction de 2 nouvelles déchetteries à Noyen sur Sarthe et Brûlon pour un montant approchant les 570 000€. Les élus ont manifesté leur mécontentement et ce projet a été refusé par la majorité des élus ;
- Madame le Maire informe les membres du Conseil municipal que la plaque de recouvrement endommagée située rue du Lavoir a été réparée par Véolia et que la borne à incendie située aux Censies a été changée.

La séance est levée à 22h08.